

Augmentation de capital annoncée

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme au capital de 160.000.000 Dinars
Siège social 5 Rue de Syrie – Tunis
RCS :B142431996

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **23 mai 2018**, a décidé d'augmenter le capital de la banque pour le porter de **160 000 000** dinars à **176 000 000** dinars, et ce par incorporation de **16 000 000** dinars, à prélever sur les réserves.

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de **3 200 000** actions nouvelles, de nominal **5 DT** chacune, à attribuer aux détenteurs des actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Détachement du droit d'attribution :

En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **23 mai 2018**, le conseil d'administration réuni le **06 juin 2018** a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du **20 juin 2018**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la Banque Nationale Agricole seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **20 juin 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2018** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 juin 2018**.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 juin 2018**.